

Emploi des personnes handicapées

Cher amis,

Contrairement à ce qu'il a été annoncé dans les médias il y a quelques jours, la demande d'emploi n'a pas diminué. Au contraire elle est en légère augmentation et les emplois qui ont pu être trouvés restent majoritairement précaires. Les chiffres de l'emploi et du chômage pour l'année 2009 sont désormais connus et je vous propose une analyse de ses chiffres.

Sophie Beydon-Crabette, responsable de la mission emploi FNATH
sophie.beydoncrabet@fnath.com

39 49

c'est le numéro
Pôle emploi pour
les demandeurs
d'emploi.

39 95

c'est le numéro
pour déposer
une offre au
Pôle emploi.

146 153

TH cherchent un
emploi en CDI
temps com-
plet.

53 %

des MDPH ont
un lieu unique
d'accueil.

4 600

emplois permanents
dans les
MDPH.

180 000

TH inscrits
au Pôle
emploi.

BILAN AGEFIPH

L'AGEFIPH vient de rendre son bilan national relatif à l'emploi des personnes handicapées en 2009.

Concernant les reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ; celles avaient fortement chuté avec la mise en place des MDPH en 2005 et plus légèrement en 2006. Les derniers de la DARES venant d'être publiés date de 2007 mais montre un retour à la hausse des demandes de RQTH.

Le taux de chômage fin 2009 atteint 9,5 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi mais reste autour de 20 % pour les travailleurs handicapés. Les actions mises en place en faveur des personnes handicapées pour faire face à la crise, les recrutements qui sont restés importants dans la fonction publique pour le public travailleur handicapé et les sanctions élevées des entreprises ont permis de réguler la chute de l'emploi des travailleurs handicapés. De ce fait l'augmentation des demandeurs d'emploi travailleurs handicapés s'est faite 2 fois moins vite que pour les travailleurs valides.

La part des femmes dans la demande d'emploi des personnes handicapées tant à se rapprocher de celle des hommes puisqu'elles représentent 43 % des demandeurs d'emploi.

Le chômage de longue durée (plus d'un an) et de très longue durée (plus de 2 ans) reste très élevé pour les demandeurs d'emploi travailleurs handicapés puisqu'il représente 48 % des demandeurs d'emploi travailleurs handicapés contre 29 % pour le reste de la population et pour les chômeurs de très longue durée 26 % contre 12 % pour le reste de la population.

Les offres récoltées par Pôle emploi sont en baisse de 16% sur un an.

L'effectif des salariés handicapés a baissé de 0,6 % 2008 et 2009 ; 16 532 449 TH sont employés dans l'une des 1 608 717 entreprises privées. Les baisses d'emploi les plus importantes se font dans les entreprises de 100 salariés et plus. Cela représente 450 000 destructions d'emplois. 71% des salariés sont employés dans le secteur tertiaire. Les entreprises de moins de 20 salariés embauches 36% des travailleurs handicapés.

Les projets de recrutement ont baissé de 24 % en un an.

Il reste pourtant des métiers qui embauchent et les cinq métiers les plus recherchés sont : employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie, animateurs socioculturels de sports et de loisirs, agents d'entretien, employés de maison, aides à domicile et assistantes maternelles et enfin les caissiers et employés libre-service.

Les contributions versées à l'AGEFIPH ont

baissé de 4 % par rapport à 2008 pour une collecte de 565 M€. Les établissements contribuant ont baissé de 5,4% et sont au nombre de 54 041.

42% des entreprises n'embauchent aucun travailleur handicapé.

77 063 personnes handicapées ont été formées en 2009.

Les entrées en formation des personnes handicapées restent difficiles :

STRUCTURE	PH	TOUS PUBLICS	% PH
ETAT	3 850	96 969	4%
AFFA	10 302	135 440	7,6%
Conseil régional	10 265	221 464	4,6%
CRP	13 594	13 594	100%
AGEFIPH	35 325	35 325	100%
Alternance adultes	1 125	32 274	3,5%
Alternance jeunes	580	145 319	0,4%
Apprentissage	2 022	286 857	0,7%

Il est important au regard du volume de personnes formées de noter la faible part que prend le conseil régional dans la formation des personnes handicapées.

Le réseau CAP EMPLOI a permis le recrutement de 37 829 travailleurs handicapés, tous types de contrats confondus (soit une diminution de 9%).

Cela a pour conséquence une baisse des contrats primés de l'AGEFIPH de 16% ce qui représente un peu plus de 20 000 contrats primés.

La part des recrutements en CDI réalisée par les CAP EMPLOI continue de baisser. 30% de contrats CDI, 19% de CDD de plus de 12 mois, 19% de contrats de 6 à 12 mois, 11% de CDD de 3 à 6 mois et 21% de CDD de moins de 3 mois. 68% des contrats signés sont des contrats non aidés.

Les sorties pour reprise d'emploi sont de 30 960 soit une baisse de 19% contre 11% pour le reste de la population.

L'âge et le sexe des demandeurs d'emploi travailleurs handicapés :

Age et sexe	Nb TH	%	Nb tous publics	%
Homme -25 ans	4 601	2,1	333 611	10
H 25 - 49 ans	80 921	36,3	1 069 582	32
H 50 ans et +	42 699	19,1	263 624	7,9
Femme -25 ans	3 156	1,4	314 047	9,4
F 25 - 49 ans	57 202	25,6	1 094 219	32,7
F 50 ans et +	34 540	15,5	270 902	8,1

Niveau de formation

Niveaux	Nb PH	%	Nb tous publics	%
Niveaux I et II	7 078	3,2	376 817	11,3
Niveau III	10 905	4,9	367 542	11
Niveau IV	27 913	12,5	650 436	19,4
Niveau V	105 750	47,4	1 282 571	38,3
Niveau V bis	20 335	9,1	247 854	7,4
Niveau VI	51 085	22,9	404 106	12,1
Non renseigné	53	0	16 659	0,5
TOTAL	223 119	100	3 345 985	100

79,4% des personnes handicapées ont un niveau inférieur au bac contre 58,3% pour le reste de la population. On note une légère amélioration du niveau de formation des travailleurs handicapés.



EFFICACES SOLIDAIRES
Association
des accidentés de la vie
Association reconnue d'utilité publique

Mission emploi :

sophie.beydoncraet@fnath.com

A noter

L'éducation nationale recrute

L'éducation nationale projette de recruter 750 travailleurs handicapés en 2010. Le recrutement se fait selon les mêmes conditions de diplôme que pour les personnes valides. Pour cela la personne complète un dossier téléchargeable sur le site du ministère de l'éducation nationale. Prenez ensuite contact avec votre académie (vous pouvez présenter des demandes dans plusieurs académies) qui en fonction du dossier pourra vous convoquer pour un entretien professionnel.

Pour en savoir plus :

www.education.gouv.fr